

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE A. MIRA DE BEJAIA
FACULTE DES SICENCES EXACTES

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Relatif à la consultation N°03 / FSE /2021

Financement de l'opération : Budget de fonctionnement

Chapitre 22-11 article 01

Chapitre 22-23 article 08

Chapitre 22-25 article 02

Hébergement et restauration

Après ouverture des plis du 22 mars 2021 et évaluation des offres du 22 mars 2021, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, les travaux de cette commission ont abouti aux résultats suivants :

La consultation est attribuée à l'Hôtel Royal Bejaia pour les montants suivant :

Montant maximum : **1.216.749,48** DA Chapitre 22-11 article 01

Montant maximum : **999.100,06** DA Chapitre 22-23 article 08

Montant maximum : **363.149,62** DA Chapitre 22-25 article 02

La durée des contrats à commande couvre l'exercice budgétaire 2021

Tout soumissionnaire contestant le choix opérer par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire de la consultation, auprès du doyen de la faculté des sciences exactes.

Le soumissionnaire retenu provisoirement est convié de prendre attache avec le service des moyens généraux de la faculté des sciences exactes pour retirer le projet du contrat.

Fait à Bejaia, le 23/03/2021



Le Doyen

صميد كلية العلوم
الدقيقة بالنيابة
د: أودية سفيان